

## ARRETE MUNICIPAL N° PV 19-24 PORTANT, A TITRE TEMPORAIRE, A RÉDUIRE LA CIRCULATION LORS DE TRAVAUX

Le maire de Mons,

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L2213-6 ;

Vu la demande formulée par Monsieur FRISA, chargé d'affaire de la société ASTEO ;

Considérant qu'il faut réduire la circulation à l'occasion des travaux d'assainissement et de voirie sur la rue des écoles, sur le territoire de la commune de Mons ;

### ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Du 01/07/2024 au 21/07/2024, la circulation sur la rue des écoles sur le territoire de la commune de Mons, sera réduite à une voie, à sens unique, selon le plan annexé pour permettre le déroulement des travaux de création et/ou modification de branchement du réseau d'assainissement, et des travaux de réfection de la chaussée et de la voirie. Les places de stationnement de la rue des écoles seront occupées pour base de vie par les entreprises exécutrices des travaux.

**Article 2** : Pendant la durée des travaux, aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de travaux et de part et d'autre, excepté pour les véhicules affectés au chantier.

**Article 3** : La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992. La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de l'entreprise SCAM, exécutrice des travaux.

**Article 4** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5** : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

Fait à Mons, le 18 juin 2024

Véronique DOITAU  
  
Maire de Mons

Route Barrée



**VILLE DE MONS**  
**RUE DES ECOLES**  
**TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT EU**  
**PLAN D'INSTALLATION DE CHANTIER**



**LEGENDE**

- - - CLOTURE DE CHANTIER
- BATIMENT